

Site Web : www.corpocentremonsborinage.be



RGCCMB

-

PV n°6

Réunion de l'ASBL Comité Directeur du 22 janvier 2026

Présents : MME STORDEUR D. - MM VINCK D. - GEEROMS F. - BERNAR V. - DEGEY Ph. - COLAPIETRO S. et HENNIXDAL M.

Absents : COLAPIETRO S. et BUSIEAUX M.



Le Comité Directeur remercie celles et ceux qui ont transmis leurs vœux pour la nouvelle année.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



A. COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

TRANSACTIONS

Néant

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

Radiation :

Pour dettes envers le RGCCMB, le comité de Boca Manage, composé de **ROMBAUX Philippe** (05-06-76) président, **CAGGIANO Célia** (24-12-04) secrétaire et **KRUPA Serge** (04-12-61) trésorier, est radié du RGCCMB sans possibilité d'affiliation future.

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

néant

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue 1

néant

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

17/01 : Dynamo - FC Holcim

Amende de **20 €** au club de Dynamo (récidive)

17/01 : Corpo Haut-Pays - EVH

Amende de **10 €** au club de Corpo Haut-Pays

B 8 Calendrier

10/01 : AC Milanello - Hainin A (remis) sera joué le 28/03 à 15 h

24/01 : Corpos Hauts-Pays - FC Yankee se jouera à 15h au lieu de 16h30 (les clubs ont été prévenus) pour cause de travaux d'éclairage

07/02 : FC Holcim - FC Yankee se jouera à 13 h au lieu de 15h pour cause d'occupation de terrain par les U 19

25/04 : EVH - FC Yankee est avancé au 28/03 (même heure)

Rappels :

- ✓ **FC Yankee -Ajax Eugies est reporté au 18/04 à 15h . Ajax Eugies -FC Yankee a été avancé au 29/11 à 15h (inversion des matchs suite indisponibilité de terrain)**
- ✓ **Cheminots Siraultois- AC Milanello est reporté au 21/03 à 15h30 tandis que AC Milanello - Cheminots Siraultois a été avancé au 08/11 à 15h (inversion suite indisponibilité de terrain)**
- ✓ **FC Turati Baudour - FC Yankee sera rejoué le 14-02 à 17h15**



C. DIVERS

Cela ne date pas d'hier (modifications pour la saison 2019-2020) mais il est toujours bon de se le remettre en mémoire (cela peut éviter des discussions inutiles)

Couleurs des maillots, shorts et chaussettes

Les deux équipes devront avoir des maillots, shorts et chaussettes de couleurs bien distinctes : plus question d'avoir pour les deux équipes d'avoir un short blanc, même si le reste de l'équipement est différent sous peine d'amende pour le club visité qui ne saurait pas changer. Le maillot de corps lui doit être strictement de la même couleur que le maillot.

Le coup d'envoi

Lors du toss, celui qui gagne choisit soit le ballon, soit la partie du terrain, comme cela se faisait avant.

Cartes pour le staff

Le referee pourra adresser des cartes jaunes et rouges à toute personne figurant sur le banc et présente sur la feuille de match. Un coach ou tout autre membre du staff pourra toutefois, cette saison, se prendre une carte jaune à chaque rencontre sans jamais être suspendu. Attention si une personne du banc tient des propos injurieux et ne peut être identifié, c'est le coach qui se verra sanctionner.

Situations en cas de penalty

Un joueur blessé subissant des soins pourra rester sur le terrain si un penalty a été accordé juste avant et qu'il en est le tireur désigné

Le gardien ne peut toucher les filets et les poteaux avant le botté (afin de ne pas gêner le tireur. Il ne peut Ni être devant la ligne Ni derrière : un pied doit être en contact avec la ligne.

Balle à terre

La saison dernière, lorsque l'arbitre devait interrompre la partie, le jeu reprenait par un entre-deux. Ce ne sera plus le cas. La balle à terre sera donnée à un seul joueur et tous les autres devront se trouver à plus de 4 mètres. Le ballon sera rendu au dernier joueur qui l'a touché et à l'endroit où il l'a touché. S'il s'avère que la dernière touche a

été effectuée par la défense dans le grand rectangle, ce sera au gardien de relancer le jeu n'importe où dans le rectangle. Si l'arbitre touche le ballon en match et que cela n'a pas d'influence évidente ou si le ballon sort après le contact, le jeu PEUT continuer (à l'appréciation de l'arbitre)

Les remplacements des joueurs

Pour éviter qu'un joueur ne gagne du temps lors de son remplacement, celui-ci devra quitter le terrain par le chemin le plus court que l'arbitre lui aura indiqué, sous peine de se voir sanctionner d'une carte. Pour les matches amicaux, les changements volants seront autorisés si les deux équipes l'acceptent avant la rencontre.

Faute de main

Une faute de main dans la surface de réparation, elle sera toujours sifflée si un attaquant touche le ballon de la main ou du bras(même involontaire) pour les défenseurs rien ne change par rapport à la saison dernière.

Faute sur un propre équipier

Avant, faire une faute sur son propre équipier (ou l'insulter) entraînait un coup franc indirect.. Désormais ce sera un coup franc direct Si un défenseur s'appuie sur un partenaire pour sauter plus haut lors d'un corner ce sera penalty. Idem, si le gardien pousse violemment l'un de ses défenseurs pour avoir le ballon.

Célébrations de but

Un joueur qui fête un but de manière trop expressive recevra un carton jaune même si le but est finalement annulé.

Attaquants dans les murs

Lors d'un coup franc, un attaquant ne pourra plus se placer dans le mur pour gêner les défenseurs ou la vue du gardien. Il devra se tenir au moins à un mètre du mur, sauf si le mur contient moins de 3 hommes.

Coup de pied de but

Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc dans le grand rectangle, le ballon ne doit plus sortir de la surface de réparation pour être en jeu

Le gardien (ou un joueur) peut désormais faire la passe à un coéquipier se trouvant lui-même dans le grand rectangle.

Suite à une passe en retrait d'un défenseur à son gardien, celui-ci peut reprendre le ballon en main s'il rate son dégagement, ce sera considéré comme étant une nouvelle phase de jeu. Par contre s'il amortit le ballon rien ne change.

Mot du président D. Vinck.

Mesdames, Messieurs responsables des clubs du RGCCMB,

La trêve hivernale est terminée et déjà nous avons été contraints de remettre un week-end en ce début 2026, le 10/01.

Les remises sont toujours difficiles pour la gestion du calendrier. Que nous réservera cet hiver ?

C'est pour cela qu'il est de notre devoir de vous avertir que dorénavant, toute demande de report de match quelle qu'elle soit, sera systématiquement refusée si elle ne concorde pas avec l'art II.5 de notre règlement (sauf demande établie lors de l'établissement du calendrier).

Seront seulement accordés les changements d'horaire s'ils sont demandés dans les délais requis par l'ACFF, càd le mardi avant 10h. Pour les matchs en déplacement, l'accord du club visité doit également être demandé.

Merci de votre compréhension

*Pour le CD,
Vinck D.*

Quelques exemples qui en disent mieux qu'un long discours :

13/12 : VC Boussu- Hainin B demandé le 30/11 pour fiançailles le 13/12 : refusé

29/11 : Dynamo – RASSP Baudour : demandé le 24/10 pour baptême : accepté

17/01 : RASSP Baudour – FA Ecaussinnois : demandé le 18/12 pour manque de joueurs : refusé

21/03 : La Montoise – Corpo Haut Pays : demandé le 19/12 pour aller voir un match de foot : refusé

31/01 : FC Turati Baudour – Dynamo : demandé le 08/01 pour mariage de 31/01 : refusé.

⇒ AFFILIATIONS :

Nous vous rappelons que les affiliations pour la saison en cours seront clôturées le **31/03**





Week-end contre la violence - 7 & 8 mars 2026

Prochaine réunion du Comité Directeur :

le 19 février 2026 à 19h

Café Coq wallon, Place Mansart, 7 à La Louvière